

Barème des honoraires

A partir du 01/11/2024

Détail des prestations liées à la transaction :

Avant la mise en vente : Estimation. Prise d'informations sur le bien à vendre - Vérification du respect des obligations des vendeurs - rédaction du mandat de vente - Prise de vues du bien à vendre - Rédactions des textes publicitaires.

Mise en vente : Publication de l'annonce sur les sites dédiés et spécialisés, sur le site internet de l'agence, la vitrine de l'agence et support de type presse papier - Relance de tous les clients de l'agence susceptibles d'être intéressés par le bien - Renseigner tous les acquéreurs potentiels par téléphone – mail ou client se présentant à l'agence vérification de la cohérence du projet - Organisation de toutes les visites et contre visites - **Compte rendu après chaque visite** - Point mensuel sur la vente du bien.

Vente : Prise de toutes les informations de l'acquéreur afin de préparer la rédaction du compromis de vente- Vérification du financement des acquéreurs potentiels - Accompagnement dans la recherche de financement des acquéreurs potentiels - Organisation, en agence ou auprès du notaire, du compromis - Accompagnement chez le notaire.

Pendant le compromis : Vérification du respect des délais de la part de l'acquéreur - Suivi de l'obtention du financement organisation de la visite avant signature de l'acte authentique - relevé des comptes - organisation de la signature de l'acte authentique - Accompagnement chez le notaire - Remise des clés.

Prestations supplémentaires : sur devis.

Les honoraires de transaction sont à la charge des vendeurs dans le cadre d'un mandat de vente et à la charge des acquéreurs dans le cadre d'un mandat de recherche. Les honoraires de transaction pourront être à la charge de l'acquéreur à la demande du vendeur à la signature du mandat.

Prix de présentation	Maison, appartement, terrain, immeuble...	Fonds de commerces	VIAGER
De 1 € à 25 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €
De 25 001 € à 50 000 €	5 000 €	5 000 €	6 000 €
De 50 001 € à 75 000 €	6 000 €	6 000 €	7 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	7 000 €	7 000 €	8 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	8 000 €	8 000 €	9 000 €
De 125 001 € à 150 000 €	9 000 €	9 000 €	10 000 €
De 150 001 € à 200 000 €	10 000 €	10 000 €	12 000 €
De 200 001 € à 250 000 €	12 000 €	12 000 €	14 000 €
De 250 001 € à 300 000 €	15 000 €	15 000 €	18 000 €
De 300 001 € à 500 000 €	20 000 €	20 000 €	24 000 €
De 500 001 € à 1 000 000 €	30 000 €	30 000 €	35 000 €
A partir de 1 000 001 €	4%	4%	4%

Honoraires VIAGERS : Les honoraires des viagers sont calculés sur la base de la valeur vénale du bien permettant les calculs de bouquet et de rente.

Les rapports d'estimations réalisés en dehors du cadre de la signature d'un mandat de vente sont facturés 150 € TTC majorés de 350 € dans le cas d'une étude viagère.

Honoraires de location :

A la charge des locataires : 1 mois de loyer hors charges dans la limite des plafonds de la loi ALUR à savoir : Pour les visites, la constitution du dossier, l'étude de solvabilité et la rédaction du bail :

Zone très tendues (ABIS)	Zone Tendues (Hors ABIS)	Autres zones
12 € / m ²	10 € / m ²	8 € / m ²

Pour l'état des lieux entrant : 3€ / m²

A la charge des propriétaires : 1 mois de loyer hors charges sans plafonds

Honoraires de gestion : Les honoraires de gestion sont à la charge du bailleur à hauteur de 8,40% TTC des sommes encaissées (hors dépôt de garantie).

Les services inclus :

Rédaction du mandat de gestion. Envoi des appels de loyer, quittances mensuelles. Encaissement des loyers, des charges et des allocations. Gestion du dépôt de garantie à l'entrée et à la sortie du locataire. Révision des loyers. Vérification annuelle de l'attestation d'assurance des locataires. Vérification de l'entretien annuel des chaudières. Vérification du ramonage annuel des cheminées. Régularisations annuelles des charges. Comptes rendus mensuels de gestion, virements aux propriétaires, états annuels de gestion. Validation des préavis de départ des locataires, pré-état des lieux, déclaration au trésor public du départ du locataire.

Services optionnels : Gestion des travaux et réparations. Devis, déplacements, répartition entre locataire et propriétaire selon le type d'intervention. Suivi des travaux et paiement des factures. 48 € TTC si travaux inférieur à 1000 €. 4% TTC au-delà de 1000 €. Reprise de bail en cours : 250 € TTC / bail.

Représentation du bailleur à l'assemblée générale de la copropriété : 150 € TTC / assemblée générale + 1 € / km depuis l'agence.

Paiement des appels de fonds au syndic et de la prime d'assurance Garantie loyer impayé : 24 € TTC par virement. Etat des lieux sortant : 150 € TTC. Aide à la déclaration des revenus : 120 € TTC présence aux expertises suite sinistre et conseil... : 60 € de l'heure.

Notre agence n'est pas habilitée à recevoir des fonds dans le cadre de la transaction immobilière.

RCS Blois 489 801 399 – SIRET 489 801 399 00036 – Capital 3000 €

TVA Intracommunautaire FR 00 489 801 399 Carte de Transaction Immobilière n° CPI 4101 2017 000022059 délivrée par CCI de Blois

Caisse de Garantie pour la gestion locative à hauteur de 190 000 € compagnie européenne de garanties et cautions.